

FPMA - Mouvement Intra
- Lundi 18 juin 2012 -
Déclaration des SNES-FSU et SNESUP-FSU
Orléans-Tours

Cette FPMA consacrée au mouvement Intra se tient au lendemain d'élections législatives qui ont validé la volonté de changement déjà exprimée à travers les mobilisations de ces derniers mois et le choix majoritaire des électeurs en mai 2012. Il s'agit donc d'un contexte exceptionnel, où les dossiers d'actualité sont lourds de conséquences pour notre métier, la vie professionnelle de nos collègues et l'avenir du service public de l'Éducation Nationale.

Si, comme l'a affirmé le ministre Peillon, l'Éducation redevient une priorité nationale, alors le Second degré ne peut être laissé à l'écart des chantiers ouverts pour une nouvelle politique éducative en faveur des élèves et des personnels.

Réunis ce jour pour examiner les propositions de l'administration relatives aux affectations des professeurs certifiés et agrégés, nous souhaitons, en tant qu'élus des personnels, aborder plusieurs points :

- **Le choix fait par le rectorat de communiquer, avant la tenue des FPMA et CAPA, les projets de mouvement** non vérifiés par les commissions paritaires, a été fort malvenu et reste inacceptable. Ce déni de paritarisme a d'ailleurs pris, cette année, un caractère d'autant plus absurde que les changements, dans les résultats des affectations, étaient prévisibles.

- **Le mouvement Intra 2012** se caractérise, plus que les précédents, par une nouvelle réduction de son amplitude, sous l'effet des 241 suppressions de postes prévues à la rentrée, du maintien des stagiaires à temps plein, et du profilage d'un nombre croissant de postes. Cela risque non seulement de diminuer encore le taux de satisfaction, notamment chez les TZR, mais aussi de multiplier les affectations très éloignées, voire hors département, de collègues en mesure de carte scolaire.

- Dans ces conditions, il était absolument nécessaire que, dès les premières annonces du ministre concernant la diminution du temps de service des stagiaires, la **recherche de postes à réinjecter**, pour enrichir et fluidifier le mouvement, soit lancée, tout en veillant à préserver des conditions d'exercice et de formation satisfaisantes pour nos jeunes collègues. Même si nous actons positivement l'annonce faite par Monsieur le Secrétaire général d'académie, vendredi soir, concernant une quinzaine de postes réinjectés dans le mouvement, nous regrettons cependant que le rectorat n'ait pas davantage anticipé cette démarche : un travail plus approfondi entre les DPE, DOS et chefs d'établissements n'aurait-il pas pu donner plus de possibilités ? Pourquoi avoir refusé de transmettre aux organisations syndicales la liste des postes bloqués pour des affectations de stagiaires ? Souhaitons qu'il ne s'agisse pas, lors de cette FPMA, de faire obstacle au travail paritaire que nous entendons y mener.

- Par ailleurs, la DPE nous a adressé le 15 juin un tableau récapitulatif des **mutations dans le cadre du dispositif national ECLAIR**, à étudier aujourd'hui. Outre que nous ne voyons pas en quoi ce tableau constitue la base d'un quelconque travail paritaire, nous tenons ici à rappeler **notre ferme opposition au maintien du programme ECLAIR**, dont l'objectif n'est autre que de détruire le système de l'éducation prioritaire, pour mieux tester puis généraliser des procédures managériales dérogatoires de gestion des personnels. Ce dispositif préfigure un système éducatif constitué d'établissements de plus en plus autonomes, éventuellement mis en réseau, dont la clef de voûte consiste à renforcer considérablement les prérogatives des chefs d'établissement en matière éducative et pédagogique, mais aussi en gestion des personnels. Le classement des établissements CLAIR a été effectué à la hussarde dans l'opacité la plus complète : aucune instance de contrôle démocratique saisie, aucun critère de classement rendu public, nul CA d'un quelconque établissement consulté, sinon pour ignorer aussitôt ses délibérations. Ce dispositif ÉCLAIR vise d'abord à institutionnaliser un système éducatif à deux vitesses au sein de l'École de la République, confinant les élèves des classes populaires dans des établissements de plus en plus ghettoïsés par la destruction du système de l'éducation prioritaire. En termes de politique éducative, l'ensemble du dispositif ÉCLAIR relève d'une idéologie profondément réactionnaire, qui prétend résoudre la difficulté scolaire en extrayant du droit commun les élèves des milieux populaires. En termes de « ressources humaines », le dispositif ÉCLAIR porte la marque du management dévolu aux chefs d'établissement, selon un plan piloté à l'échelon ministériel : lettres de mission individuelles, création de hiérarchies intermédiaires, différenciation en matière de rémunération par le biais d'indemnités et de primes, avis prépondérant sur les questions d'avancement... Discriminés négativement, les élèves de ces établissements le sont aussi dans le cadre d'un mouvement qui laisse vacants un nombre considérable de postes : à Orléans-Tours, ne serait-ce pas, aujourd'hui, environ la moitié des postes des 7 collèges CLAIR, qui se voient non pourvus ?

- Enfin, cette FPMA constitue pour nous comme un nouveau départ : celui de l'attention que manifesterà notre administration à **restaurer le respect du paritarisme**, du rôle des commissions paritaires, de nos travaux et de nos avis ; et pour nos élèves, la garantie du remplacement des commissaires paritaires convoqués.

À travers ce respect, se manifesterà également le souci véritable d'entendre la voix des personnels et de tous ceux qui défendent et souhaitent développer le service public d'éducation.